



## Renouvellement Temps partiel avant la date prévue

Par **abitak**, le **15/02/2013** à **23:51**

Bonjour,

Depuis août 2012 je suis à temps partiel (49%) pour une durée d'un an ceci suite à la naissance de mon troisième enfant.

Je souhaite reprendre avant la durée de un an à 80%. A la place de reprendre en août 2013 je reprendrai en juillet 2013, est ce possible ?

Dois je contacter mon employeur à ce sujet bien avant de lui envoyer ma demande en RAR et par quel moyen (est ce qu'oramlement cela suffit ?)

Enfin, si j'ai le droit de renouveler mon temps partiel avec la période initialement prévue de un an, dois je tenir compte du préavis pour l'envoi de ma demande et est il de 2 mois ?

J'espère avoir été suffisamment claire.

Je vous remercie d'avance de l'aide apportée.

Abitak

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **00:13**

Bonjour,

Vous avez donc demandé apparemment un congé parental d'éducation...

L'employeur peut accepter avant la date anniversaire la modification de l'horaire mais il n'y est pas obligé; la demande motivée se fait par lettre recommandée avec AR comme celle de renouvellement un mois avant l'échéance...

Par **abitak**, le **16/02/2013** à **00:15**

Merci je ferai donc ma demande, en esperant qu'il accepte.

Cordialement